



Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et assimilés (Siren : 255202079)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Chaumont
Arrondissement	Chaumont
Département	Haute-Marne
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	10/02/1994
Date d'effet	10/02/1994

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Mme Christine GUILLEMY

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	9 rue de la Maladière
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	52000 CHAUMONT
Téléphone	03 25 35 09 29
Fax	03 25 35 09 28
Courriel	sdedm.secretariat@wanadoo.fr
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	189 260
Densité moyenne	30,39

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
52	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Langres (SMICTOM) (255202335)	SM fermé
52	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Centre Haute Marne (255201469)	SM fermé
52	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de Saint Dizier (255201402)	SM fermé

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Mettre en place et assurer la gestion de la filière départementale d'élimination approuvée par les 3 SICTOM ; Assurer sur demande des SICTOM, l'exploitation des Centres d'apport volontaire, que ces derniers seront amenés à mettre en place ainsi que l'élimination des déchets provenant d'une collecte sélective ; Autant que de besoins, mettre à disposition dans les centres d'apport volontaire, les équipements de collecte.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)